

COMMUNE DE DAMPIERRE EN YVELINES
9, Grande Rue
78720 - DAMPIERRE EN YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt-cinq mars à dix heures,
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en
séance publique, sous la présidence de Madame Valérie PALMER,
Maire.

Date de convocation
21 mars 2023

Etai^{ent} présents : ABGRALL Mathilde, BRUNEL Anne, GONZALVE
Sandrine, NGUYEN-DINH Françoise, PALMER Valérie
BOSSEAU Philippe, BURNIER-FRAMBORET Baptiste, DUVOCHEL Guy,
FILLOT Jean-Jacques, METZGER Denis, ROSER Patrick

**Date d'affichage
de la convocation**
21 mars 2023

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

James THEPOT à Denis METZGER
Iskouhie METERIAN à Françoise NGUYEN-DINH
Isabelle THUILLIER à Baptiste BURNIER-FRAMBORET

Absent excusé :

VEYE DIT CHARETON Frédéric

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Votants : 14
Présents : 11

Sandrine GONZALVE a été élue secrétaire de séance.

Objet : Compte administratif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022.05.21.03 du Conseil municipal en date du 21 mai 2022 portant approbation du budget primitif 2022,

Accusé de réception en préfecture
078-217801935-20230325-2023_03_25_03-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Vu la délibération n° 2022.12.15.02 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 portant décision modificative n°1,

Vu la délibération n° 2023.01.21.01 du Conseil municipal du 21 janvier 2023 portant rectification de la décision modificative n°1,

Vu l'exposé de Mme le Maire concernant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,

Madame le Maire sort de la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2022 pour la Commune.

CONSTATE que les écritures dudit compte administratif sont conformes à celles du compte de gestion pour le même exercice.

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 320 042,79 €
- Recettes : 1 324 633,33 €

Investissement :

- Dépenses : 642 258,35 €
- Recettes : 1 210 151,39 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DAMPIERRE EN YVELINES,
Le 25 mars 2023

Le Maire,

Valérie PALMER



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

- conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal

- publiée par affichage à la porte de la Mairie le

- transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le

28 MARS 2023

28 MARS 2023



Accusé de réception en préfecture
078-217801935-20230325-2023_03_25_03-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023